

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 31 MAI 2022 à 12H30

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS

contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Date de la convocation : mercredi 25 mai 2022

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 31 mai 2022 à 12h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, Chantal CHASSANG, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Jany BROUSSE, Didier ROMEUF, Martine MUNOZ, Bernard VIGNAUD, Patrick SAUZEDDE, Thomas BARNERIAS, Ghislaine DUBIEN, Jean-François DELAIRE, Philippe CAYRE, Frédéric CHONIER, Claude GOUILLON-CHENOT, Hélène BOUDON.

Membres ayant donné pouvoir :

Rachel BOURNIER à Tony BERNARD

Membres du Bureau absents excusés :

Olivier CHAMBON, Georges LOPEZ, Philippe BLANCHOZ, Ludovic COMBE, Jean-Éric GARRET, Éric CABROLIER, Daniel BALISONI, Daniel BERTHUCAT, Sylvain HERMAN, Michel GONIN, Caroline GUELON, Didier CORNET, Serge THEALLIER, Serge FAYET, Michel COUPERIER.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

CONVENTION BILLETTERIE AVEC LA MAISON DU TOURISME 2022-2024

Rapporteur : Frédéric CHONIER, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

Considérant l'intérêt de bénéficier de l'outil « Billetterie » mis à disposition sur le site internet de la Maison du tourisme pour promouvoir les animations touristiques et culturelles à destination du grand public mises en place par la Communauté de communes.

AR Prefecture

063-200070712-20220531-DBC20220531_01-DE
Reçu le 14/06/2022
Publié le 14/06/2022

Le Vice-Président présente les conditions d'utilisation du service « billetterie » disponible sur le site internet de la Maison du tourisme www.vacances-livradois-forez.com

La convention 2022-2024 prévoit les besoins des différents services (culture, catiche, tourisme...) qui offrent des prestations, des animations dites « grand public ».

Elle précise les modalités financières entre la Maison du tourisme et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, et les modalités de reversement des recettes générées.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** les termes de la convention ;
- **Autoriser** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

TOTAL VOTANTS : 21	Membres présents : 20	Membres représentés : 1	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 21	Pour : 21		Contre :
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

